

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société JULIEN LAYRAL (« Le Prestataire ») fournit aux clients professionnels (« Les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande, via le site internet du Prestataire, par contact direct ou via un support papier, les services suivants :

- développement site web,
- vitrine, marchands, b to b, b to c,
- e-mailing,
- référencement,
- et tout ce qui concerne le web.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des clients de même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces conditions générales de vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes conditions générales de vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Prestataire pour les commandes électroniques.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Le Prestataire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

ARTICLE 2 - COMMANDES

2-1

Les ventes de prestations ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Prestataire, matérialisée par un accusé de réception émanant du Prestataire.

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par le Client. La signature du bon de commande vaut acceptation des présentes conditions.

2-2

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, 15 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le Client d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

2-3

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire moins de quinze jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des Services commandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 50 % du prix total HT des Services sera acquise au Prestataire et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi

ARTICLE 3 - Tarifs

3-1

Les prestations de services sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article " Commandes " ci-dessus.

Les tarifs s'entendent nets et HT.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de Services.

Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude, ainsi que la méthode de calcul du prix permettant de vérifier ce dernier, seront communiquées au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du Client conformément aux dispositions de l'article L 441-6, II du Code de commerce.

Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, remises et ristournes en contrepartie de la fourniture de Services non détachables, déterminés d'un commun accord entre le Client et le Prestataire, lors de la négociation commerciale, en fonction de la nature et du volume des services rendus.

ARTICLE 4 - Conditions de règlement

4-1 . Délais de règlement

Un acompte correspondant à 50 % du prix total des prestations de services commandées est exigé lors de la passation de la commande.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas l'acompte dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

Le solde du prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de 30 jours à compter de la fourniture des prestations de services commandées, telle que définie aux présentes conditions générales de vente (article " Modalité de fourniture des prestations "), arrêté d'un commun accord entre le Client et le Prestataire lors de la négociation commerciale. Ce délai sera mentionné sur la facture qui sera remise au Client par le Prestataire.

20 allée Henry Purcell
42000 St Etienne

jayral@consulting-web.com
06 32 66 37 94

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente ou sur la facture émise par le Prestataire.

4-2 . Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées égal au taux pratiqué par la banque centrale européenne pour son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement s'élevant à 40 € et ce conformément à la loi du 22 Mars 2012, au décret du 2 Octobre 2012 et aux articles L441-3, L441-6 et D441-5 du Code de commerce.

En cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit *de suspendre ou d'annuler* la fourniture des prestations de services commandées par le Client de suspendre l'exécution de ses obligations et *de diminuer ou d'annuler* les éventuelles remises accordées à ce dernier.

4-3 . Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des prestations de services commandées ou non-conformité des prestations à la commande, d'une part, et les sommes par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdites prestations, d'autre part.

ARTICLE 5 - Modalités de fourniture des prestations

Les prestations de services demandées par le Client seront fournies dans un délai maximum de *45 jours* à compter de la réception par le Prestataire du bon de commande correspondant dûment signé, accompagné de l'acompte exigible.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des prestations n'excédant pas *45 jours*.

En cas de retard supérieur à *90 jours*, le Client pourra demander la résolution de la vente. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par le Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure. Les services seront fournis au siège social du Prestataire.

La fourniture des prestations de service pourra avoir lieu en tout autre lieu désigné par le Client, sous réserve d'un préavis de *15 jours* et dans un délai de *15 jours* aux frais exclusifs de ce dernier.

20 allée Henry Purcell
42 000 St-Etienne

jlayral@consulting-web.com
06 32 66 37 94

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de *10 jours* à compter de la fourniture des prestations et de la réception de celles-ci pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée non respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

ARTICLE 6 - Résiliation

Les relations commerciales pourront être résiliées par anticipation par l'une ou l'autre des parties dans les hypothèses suivantes :

- non-respect par l'une quelconque des parties, de l'un ou l'autre des engagements contractés aux termes de la présente convention;
- cessation d'activité ou cessation des paiements, redressement ou liquidation judiciaire de l'une ou l'autre des Sociétés, sous réserve de l'application des dispositions d'ordre public en vigueur.

Sauf stipulations contraires du présent contrat prévoyant une résiliation immédiate lorsqu'il n'est pas possible de remédier au manquement, la résiliation anticipée interviendra un mois après une mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la partie défaillante, indiquant l'intention de faire application de la présente clause résolutoire expresse, restée sans effet.

ARTICLE 7 - Responsabilité du Prestataire - Garantie

7-1. Responsabilité du Prestataire

Le Prestataire est soumis à une obligation de moyens sur les engagements pris dans la cadre des présentes.

La responsabilité de la Société Prestataire ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du client ;
- non respect des conseils donnés ;
- faute, négligence, omission ou défaillance d'un tiers sur lequel la Société Prestataire n'a aucun pouvoir de contrôle et de surveillance ;
- force majeure, évènement ou incident indépendant de la volonté de la

20 allée Henry Purcell
42000 St Etienne

jayral@consulting-web.com
06 32 66 37 94

Société Prestataire.

La Société Prestataire s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au client sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

La société Prestataire ne saurait être engagée en cas de détérioration de l'application par le client, mauvaise utilisation des services par le client ou par sa clientèle, destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputable directement ou indirectement au client.

La Société Prestataire ne pourra être tenue responsable du contenu des informations, son, textes, images, éléments de forme, données accessibles sur le site transmises ou mise en ligne par le client et à ce à quelque titre que ce soit.

Elle ne saurait être tenue également pour responsable du non respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs réseaux de transport vers le monde internet et téléphonique et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, la Société Prestataire informe le client que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

Les réparations dues par la Société Prestataire en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, le tout limité au montant de la prestation effectuée et aux sommes effectivement versées par le client pour la période considérée ou facturée.

En aucun cas la Société Prestataire ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, c'est-à-dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la faute de la Société Prestataire, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial, perte de bénéfice ou de clients pour lesquels le client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

7-2. Responsabilité du client

Le client assume la pleine et entière responsabilité du contenu des informations divulguées dans le cadre des présentes.

ARTICLE 8 – Confidentialité

La Société Prestataire s'engage à titre de clause de confidentialité pour quelque cause que soit, à la confidentialité la plus totale, en s'interdisant de divulguer, directement ou indirectement, quelques informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant son cocontractant et ses modalités de fonctionnement, auxquels elle aurait pu avoir accès dans le cadre de l'exécution des prestations lui incombant, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Elle s'engage également à faire respecter cette obligation par tous les membres de son personnel concernés, dont elle se porte fort à l'égard du bénéficiaire.

20 allée Henry Purcell
42 000 St-Etienne

jlayral@consulting-web.com
06 32 66 37 94

ARTICLE 9 - Droit de propriété intellectuelle

L'ensemble des informations apportées par le client de quelque nature que ce soit et sous quelque format que ce soit sont et resteront à tout moment la propriété du client.

Le client bénéficiera, sous réserve du respect par ce dernier des obligations découlant des présentes et notamment du paiement des prestations réalisées, d'un droit non exclusif et non transmissible d'utilisation des fonctionnalités et créations spécifiques développées par la Société Prestataire pour son compte.

La présente convention ne pourra être interprétée comme conférant au client un droit de propriété quel qu'il soit sur les logiciels standards utilisés par la Société Prestataire pour l'exécution des présentes ainsi que sur les logiciels disponibles sur le marché et nécessaire pour le bon fonctionnement des prestations tels que moteurs de recherche, application de base de données... pour lesquels la Société Prestataire bénéficie d'un droit d'utilisation du titulaire des droits.

Les créations réalisées spécifiquement pour le client en exécution de la présente convention, deviendront la propriété du client dès le paiement de l'intégralité des montants dus à la Société Prestataire.

La Société Prestataire reste propriétaire de son savoir faire développé et utilisé à l'occasion de l'exécution de la présente convention et libre de l'utiliser pour toute autre fin, notamment pour la réalisation d'autres prestations au profit d'autres clients.

Le client garantit qu'il dispose de tous les droits et/ou autorisations nécessaires et qu'il tiendra la Société Prestataire indemne contre toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prétendrait avoir un droit intellectuel ou industriel sur l'un quelconque des éléments et notamment des textes, images, logos, graphiques, photos, films, fichiers, logiciels, bases de données que le client a chargé la Société Prestataire d'utiliser pour la réalisation des prestations objet des présentes et ce pour toutes les utilisations par la Société Prestataire de ces éléments prévues par les présentes. Le client reste propriétaire de ses éléments.

ARTICLE 10 – Litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE

ARTICLE 11 - Langue du contrat - Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 12 - Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

20 allée Henry Purcell
42 000 St-Etienne

jlayra@consulting-web.com
06 32 66 37 94